

17 mai 2019 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2019

Avis du gouvernement fédéral sur deux projets d'arrêtés wallons relatifs au transport de marchandises dangereuses

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a autorisé la transmission de l'avis du gouvernement fédéral au ministre wallon de la Mobilité à propos des deux projets d'arrêtés du gouvernement wallon relatifs au transport de marchandises dangereuses par route et par voie de navigation intérieure.

Les gouvernements doivent se concerter au sujet de la détermination des règles de police de la navigation sur les voies navigables. Le gouvernement wallon a dès lors demandé au gouvernement fédéral de rendre un avis sur les projets d'arrêtés relatifs au transport de marchandises dangereuses.

Le gouvernement fédéral rend un avis positif sur ces projets moyennant deux adaptations sémantiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be